

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 07 juillet 2022**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil vingt et deux, le sept juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, CHRETIEN Loïc, FREMONT Jean, MALINE Geoffroy. Mesdames ALVADO Corinne, CREVON, Nathalie, HAMELIN Delphine, LAMARE Caroline, FOUQUEZ Tiphaine.

Absent : D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire.

Monsieur Geoffroy MALINE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition foncière. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **1 Approbation du précédent compte rendu**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **2 Appel d'offre réhabilitation de la maison 3 rue de Scoriton**

La commune de Fontaine-Henry a lancé un appel d'offres pour la réhabilitation du logement 3 rue de Scoriton pour en faire deux logements.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 10 juin à 16h.

Les lots se décomposent comme suit :

- Lot N°1 : Démolition – Gros œuvre
- Lot N°2 : Charpente-Couverture
- Lot N°3 : Menuiserie extérieures PVC – Serrurerie
- Lot N°4 : Plâtrerie sèches – Menuiserie intérieures
- Lot N°5 : Peinture – Sols souples
- Lot N°6 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation

- Lot N°7 : Electricité - Chauffage
- Lot N°8 : Cuisines Aménagées
- Lot N°9 : Terrassement – VRD – Espaces verts

Seules quatre entreprises ont répondu.

A savoir :

- Aedifice Fossey Construction pour le Lot N°1 pour 170 482.95€ HT pour une estimation de 119 619.73€ HT. L'offre est jugée inacceptable
- Guerin Peintures Rénovation pour 15 275.67€ HT pour le lot N°5
- SAS Pierre pour 18 618.23€ HT pour le lot N°5 pour une estimation de 15 055.20€ HT.

Ces deux propositions sont acceptables.

- SARL Moulin pour le lot N°9 pour 32 200.45€ HT pour une estimation de 39 130.50€ HT.

Offre acceptable.

Le conseil Municipal note qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots N°2-3-4-6-7 et 8, que la proposition de l'entreprise Aedifice Fossey pour le lot 1 est inacceptable du fait de son prix. Les lots 5 et 9 étant dépendants des autres lots, considérant que les prix ne sont ni révisables ni actualisables.

Au vu de tous ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité décide de déclarer l'appel d'offre sans suite pour intérêt général et le relancera courant 2023.

### **3 Proposition d'honoraires pour le projet MAM (Maison des Assistantes Maternelles)**

La commune de Fontaine-Henry souhaite édifier une MAM dans le nouveau lotissement « Le Parc »

3 propositions d'honoraires ont été reçues :

- AM Pollet-Ferry Architecte pour 4 464€ TTC
- Alidade pour 3 360€ TTC plus rémunérations supplémentaires (dessinateur 80€ HT/h, conception 150€ HT/h, Déplacement 150€ HT, plans supplémentaires)
- Borey – Dubois Architectes pour 4 000€ HT (déductibles si retenus comme maîtres d'œuvre du projet)

Le conseil Municipal retient la proposition de 4800€ TTC de Borey-Dubois Architectes qui ont déjà réalisé le même type de projet pour les communes de Mezidon-Canon et Luc sur Mer, et souhaite qu'une réunion soit programmée pour une présentation.

## **4 Adhésion de la commune au groupement d'énergies du SDEC**

Le SDEC propose un groupement d'achat d'énergies afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

La commune de Fontaine-Henry souhaite donc adhérer à ce groupement à l'unanimité de membres présents.

## **5 Dématérialisation des actes**

La préfecture propose de dématérialiser les actes pris par la collectivité, la publication électronique deviendra la règle à l'avenir. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **6 Décisions modificatives sur le budget communal**

A la demande de la trésorerie de Bayeux, le conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder aux décisions modificatives suivantes :

### Fonctionnement dépense

Article 615228 : - 403€

Article 681/042 : + 403€

## **7 Acquisition foncière**

Madame Janine Hamelin propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle AD98 d'une contenance de 82 m<sup>2</sup> pour 650€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cet achat.

## **8 Informations et questions diverses**

- Association Sportive du Collège de Creully : le Conseil Municipal reste sur la position d'une subvention de 15 € par enfant inscrit à l'Association Sportive.
- Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : le Conseil Municipal décide d'abonder à ce fonds à hauteur de 0,17 €/hab 464 habitants : 78,88 €
- Accord du Conseil Municipal pour poursuivre les démarches pour suppression du poteau électrique rue des Champs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire